

# École de musique Loire Divatte

PÔLE LOIRE-DIVATTE  
PÔLE FORTISSIMO



20  
21

## LETTRÉ D'INFORMATION - RENTRÉE 2020

ÉCOLE DE MUSIQUE LOIRE DIVATTE

7 Septembre 2020

Après 6 mois de fermeture au public, l'École de Musique Loire Divatte s'apprête à reprendre un fonctionnement « quasi » normal dans quelques jours. La plupart des cours instrumentaux, d'ateliers, de parcours, d'éveil vont pouvoir avoir lieu dans des conditions satisfaisantes pour les élèves et les enseignants. Les locaux de l'école permettent le maintien des activités en respectant les préconisations de distanciation physique pour la pratique instrumentale.

Bien évidemment, le contexte sanitaire nous impose la plus grande vigilance dans la reprise de nos activités. Les mesures sanitaires en vigueur - respect des gestes barrières, distanciation physique, obligation du port du masque pour tous (à partir de 11 ans) et dans la plupart des circonstances, hygiène des mains - devront être respectées et l'organisation des activités et des cours s'en trouvera parfois modifiée pour s'adapter aux contraintes spécifiques de nos locaux et des pratiques artistiques.

Sous réserve d'évolution des consignes gouvernementales d'ici la rentrée, le protocole présenté ici sera appliqué à partir du 14 septembre. Ce document est bien évidemment amené à évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de respecter scrupuleusement le protocole mis en place.

### ACCÈS AUX LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- ➔ L'accès aux locaux de l'école (hors accueil / administration) est réservé aux seuls personnels et élèves de l'école de musique. Les parents ne sont donc pas autorisés à circuler dans les locaux.
- ➔ Les jeunes élèves (éveil, parcours découverte) seront accueillis dans le hall par leurs professeurs. Les modalités pratiques vous seront précisées ultérieurement par mail.
- ➔ Les élèves pourront attendre leurs parents dans le hall d'accueil. Un espace leur sera réservé. Afin de limiter le brassage des élèves dans le bâtiment, merci de respecter au mieux les horaires de début et de fin de cours.
- ➔ Les parents d'élèves ont toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous avec un professeur. L'administration devra être informée du jour et de l'heure.
- ➔ Aucune manifestation publique n'est programmée avant le mois de novembre.

- ➔ Lors des RDV avec les professeurs, réunions d'information, passage à la scolarité, le port du masque est obligatoire. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée.

## MESURES D'HYGIÈNE

- ➔ Le port du masque est obligatoire pour tous à partir de 11 ans sauf si la pratique instrumentale ne le permet pas (instruments à vent). Les élèves doivent venir en cours équipés de leurs propres masques.
- ➔ Un lavage des mains minutieux est obligatoire à l'entrée, à la sortie et le cas échéant entre chaque cours.
- ➔ En cas de suspicion de Covid 19 chez un élève ou dans son entourage proche, la famille devra nous en informer par courriel ([contact@coledemusiqueloiredivatte.fr](mailto:contact@coledemusiqueloiredivatte.fr)) et l'élève ne devra pas se présenter à l'école. La famille informera l'établissement des résultats des tests de dépistage effectués.
- ➔ Les élèves attendront le début de leur cours à l'extérieur de la salle et devront respecter le sens de circulation (entrée / sortie) des grandes salles.
- ➔ Chaque élève musicien devra venir muni de son propre matériel (gomme, crayon, partitions, cahier, micro si besoin, etc...) et de son instrument (sauf parcours découverte et instruments non-transportables).
- ➔ Les élèves jouant d'un instrument à vent devront être équipés d'un chiffon/lingette pour récupérer les purges. Ce chiffon devra être lavé (60°) entre chaque utilisation.
- ➔ Des lingettes microfibrées et du produit nettoyant sont mis à disposition des élèves et des professeurs pour le nettoyage des surfaces partagées (tables, pupitres, claviers, poignées, etc...). Du gel hydro-alcoolique est à disposition à l'entrée de l'école et dans chaque salle de cours.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- ➔ Les cours (instrument, orchestre, etc...) vont pour la plupart se dérouler de manière habituelle. Cependant, afin de respecter les gestes barrières et de tenir compte de la distanciation spécifique imposée à certaines pratiques musicales et en fonction de la disponibilité des salles et des effectifs des groupes et orchestres, nous pourrions être amenés à aménager l'organisation des cours collectifs et des répétitions (demi groupe / semaine A - semaine B). Cela concernerait essentiellement les grands collectifs et les chœurs. Les modalités vous seront précisées, le cas échéant, par mail.
- ➔ Certains cours collectifs pourront être réduits de 5 min pour permettre l'aération des salles entre deux groupes d'élèves. Les modalités et/ou horaires définitifs vous seront communiqués par les enseignants lors de la première semaine de cours.

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension, dans l'intérêt de tous, pour nous permettre de réussir ensemble cette rentrée bien particulière.

La direction et le bureau de l'association **Ecole de Musique Loire Divatte**